



## Lancement d'une augmentation de capital, avec délai de priorité, d'un montant d'environ 119 millions d'euros<sup>1</sup> et transfert du Marché Libre au marché réglementé d'Euronext à Paris

- Voltalia, producteur d'électricité à base d'énergies renouvelables, annonce aujourd'hui le lancement du transfert de ses actions du Marché Libre au marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment B) et d'une émission d'actions nouvelles sans droit préférentiel de souscription mais avec délai de priorité, d'un montant d'environ de 119 M€<sup>1</sup>. Les fonds levés serviront à financer le développement, principalement la construction de nouvelles centrales éoliennes et solaires, en France et au Brésil
- Fourchette indicative de prix : entre 8,6 € et 10,0 € par action
- Montant de la levée de fonds : environ 119 millions d'euros pouvant être porté à un maximum d'environ 157,0 millions d'euros (sur la base du point médian de la fourchette de prix et en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation)
- Engagements de souscription de Voltalia Investissement\* : 90 millions d'euros, de l'ordre de 76% de l'offre initiale
- Ouverture du délai de priorité, de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global : le 24 juin 2014
- Clôture du délai de priorité : le 4 juillet 2014
- Clôture de l'Offre à Prix Ouvert : le 4 juillet 2014, 17 heures
- Clôture du Placement Global : le 4 juillet 2014
- Fixation du prix de l'offre : le 7 juillet 2014
- Règlement-livraison : le 10 juillet 2014

\* Voltalia Investissement est contrôlée via Creadev par la famille Mulliez

**Le 23 juin 2014, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le visa numéro 14-315 sur le prospectus relatif au transfert et à l'offre d'actions de Voltalia.**

---

« Voltalia change de dimension, en s'affirmant comme l'un des spécialistes des énergies renouvelables cotés sur le marché d'Euronext à Paris, déclare Sébastien Clerc, Directeur Général de Voltalia. Le groupe a de belles perspectives de développement sur un marché très porteur, des positions fortes en France et au Brésil, et un modèle économique solide de producteur intégré présent dans l'éolien, le solaire, la biomasse et l'hydraulique. »

---

<sup>1</sup> Pouvant être porté à un maximum d'environ 157 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation (sur la base du point médian de la fourchette de prix).

L'augmentation de capital permet à Voltalia d'accélérer son développement. Elle financera notamment la construction de 13 nouvelles centrales éoliennes dont 11 au Brésil et 2 en France (voir détails ci-dessous) afin de multiplier par 7 la taille de son parc en 24 mois. La capacité de production du groupe doit ainsi passer de 52,2 mégawatts (MW), à 363 MW d'ici mi-2016.

### **Un plan de développement ambitieux et sécurisé**

Ce programme ambitieux permet à Voltalia de se hisser parmi les 5 premiers développeurs d'énergie éolienne au Brésil, marché de l'éolien en forte croissance, grâce à l'exposition de la région Nordeste aux vents alizés, bien que la société ne possède à ce jour aucune capacité installée et de ce fait aucun revenu dans ce pays.

Le plan de développement de Voltalia est sécurisé grâce à la signature de contrats de vente d'électricité à long terme remportés par appels d'offres publics. Le modèle de financement des projets est assuré en partie par emprunts auprès des établissements bancaires, en partie par capital, d'où la levée de fonds en cours.

### **Un modèle économique d'opérateur d'infrastructures énergétiques**

Le modèle économique de Voltalia lui assure une forte visibilité.

Développeur, propriétaire et exploitant de ses centrales électriques, Voltalia bénéficie des atouts du modèle intégré d'opérateur d'infrastructures énergétiques : la détention d'actifs à durée de vie longue (20 à 40 ans), produisant de l'électricité dans le cadre de contrats de vente long-terme (15 à 25 ans). A fin 2013, et avant mise en exploitation des centrales en cours de construction, l'âge moyen des centrales était de 4,2 ans face à des contrats de vente d'une durée résiduelle d'environ 13 ans. La capacité cumulée de ces 13 centrales représentait de 52,2 MW, dont 42 % pour l'éolien, 32 % pour le solaire, le reste provenant de la biomasse et de l'hydraulique.

D'un point géographique, le groupe est présent dans 4 zones, ce qui lui assure une présence internationale :

- En France métropolitaine, il exploite les parcs éoliens de La Faye (Charente) et de Saint Félix du Lauragais (Haute Garonne), les parcs solaires du Castellet (Var) et de Montmayon (Var), et la centrale biomasse de Bio-Bar (Aube).
- En Guyane, il exploite la centrale biomasse de Kourou, la centrale hydraulique de Mana et la centrale solaire de Coco-banane. Il est ainsi le 1<sup>er</sup> opérateur privé en Guyane française avec 10,7 MW installés.
- En Grèce, il exploite 5 centrales solaires.
- Au Brésil, il est déjà un acteur de premier rang dans l'éolien.

Cette stratégie multi-pays et multi-filières permet à Voltalia de concentrer ses investissements sur des segments de marché dont la croissance est forte et durable.

Voltalia privilégie ainsi, par ordre d'importance :

- L'éolien au Brésil, pays qui bénéficie d'une croissance soutenue de sa consommation électrique,
- L'hydraulique, la biomasse et le solaire en Guyane qui connaissent également un croissance durable,
- Le solaire et l'éolien en France métropolitaine.

Sur ses autres segments, Voltalia adopte un positionnement opportuniste.

Une telle stratégie repose sur une politique d'investissements soutenue. Au cours des trois derniers exercices, le groupe a réalisé 96 millions d'euros d'investissements corporels et incorporels. Voltalia a pu ainsi augmenter de 38% son chiffre d'affaires en 2013 (à 18,6 millions d'euros), dégager une rentabilité opérationnelle courante positive (avec un EBITDA de 5,3 millions d'euros) et diviser par 2,5 sa perte nette (à 5,5 millions d'euros). Au 31 décembre 2013, Voltalia détenait 157,8 millions d'euros d'actifs immobilisés, 30,7 millions de trésorerie, pour un total de 75,5 millions de fonds propres.

Voltalia s'appuie dans son développement sur l'accompagnement d'un actionnaire majoritaire de long terme, Creadev, holding d'investissement de la famille Mulliez, et l'expertise de 81 collaborateurs spécialistes des énergies renouvelables.

### Un marché des ENR en forte croissance

Voltalia est présent sur un marché des énergies renouvelables en forte croissance (+18%/an entre 2009 et 2012<sup>(4)</sup>), tiré par des tendances de long terme : hausse de la consommation mondiale d'électricité, épuisement et renchérissement et des énergies d'origine fossile, volonté de nombreux pays de renforcer leur indépendance énergétique, lutte contre le réchauffement climatique, etc.

Pour la première fois, en 2013, les ENR ont dominé le mix électrique européen, représentant 28% de la production d'électricité, devant les centrales nucléaires et thermiques<sup>(1)</sup>. La capacité mondiale de production d'électricité éolienne devrait doubler entre 2013 et 2020 pour atteindre 640 gigawatts (GW)<sup>(2)</sup>. Quant à l'énergie électrique solaire, elle devrait voir sa capacité de production mondiale doubler, entre 2013 et 2017, pour atteindre environ 288 GW<sup>(3)</sup>.

---

(1) Source: Enerdata, mai 2014

(2) Source: Emerging Energy Research (Global Renewable Power Generation forecasts 2009-2010, Emerging Energy Research, juillet 2009).

(3) Source: EPIA (European Photovoltaic Industry Association)

(4) Source : REN21, Renewables 2011 et 2013 – Global Status Report

### OBJECTIFS DE LA LEVÉE DE FONDS

L'offre a pour objet de financer, par ordre de priorité :

- les projets en cours de construction à hauteur d'un montant de l'ordre de 43 millions d'euros sur les douze prochains mois :
  - o au Brésil, où la construction de centrales éoliennes pour une puissance totale de 291 MW a été lancée en 2013/2014 et s'étalera jusqu'en 2016 :
    1. Areia Branca pour une puissance de 90 MW,
    2. SMG pour une puissance de 108 MW,
    3. Vamcruz pour une puissance de 93 MW, et
  - o en France, où la construction des centrales éoliennes de Molinons et Adriers, d'une capacité de 10 MW chacune, a été lancée en 2013.

La mise en œuvre de ces projets, pour un montant anticipé pouvant atteindre 101,5 millions d'euros au cours des douze prochains mois, devrait amener le groupe Voltalia à une capacité installée de 162,2 MW à fin 2014 et de 363 MW à mi 2016.

- les projets en développement à hauteur du solde de l'augmentation de capital :
  - o construction au Brésil à partir de 2015 - 2016 (pour une durée de l'ordre de deux ans) de nouvelles centrales éoliennes pour une puissance de 120 MW supplémentaires,
  - o construction en France, sous réserve d'obtention des permis de construire sans recours sur ces projets, à partir du second semestre 2015, de projets solaires pour une puissance de 31,8 MW., et
  - o autres centrales en cours de développement, à un stade cependant moins avancé à la date du prospectus.

En cas de réalisation partielle de l'opération d'introduction en bourse envisagée (seuil minimum de 76,57% du montant de l'augmentation de capital, soit 84 millions d'euros) le produit net de l'augmentation de capital serait alloué en priorité aux projets en cours de construction et le solde aux projets en cours de développement.

## MODALITES DE L'OFFRE

### Structure de l'offre

#### Note Préliminaire

L'assemblée générale mixte de Voltalia (la « **Société** ») réunie le 13 juin 2014 a décidé de procéder au regroupement de ses actions à raison de 10 actions anciennes (les « **Actions Non Regroupées** ») pour une action nouvelle (les « **Actions Regroupées** »).

A la date du règlement-livraison de l'offre avec délai de priorité, de l'offre à prix ouvert et du placement global, les actions émises par la Société seront des Actions Regroupées.

Pour de plus amples informations sur le regroupement, nous vous invitons à vous référer à la section 4.1 de la seconde partie du prospectus visé par l'AMF le 23 juin 2014 sous le numéro 14-315 ou à la partie B.6 de son résumé reproduit ci-dessous.

#### Délai de priorité pour les actionnaires

Du 24 juin 2014 au 4 juillet 2014.

Chaque actionnaire de la Société bénéficiera d'un délai de priorité à titre irréductible à la souscription actions émises dans le cadre de l'offre (hors exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation) à raison d'une Action Regroupée nouvelle pour 10 Actions Non Regroupées existantes.

La période de souscription prioritaire ne bénéficiera qu'aux actionnaires de la Société inscrits en compte à la date du 12 juin 2014. Chaque actionnaire pourra souscrire par priorité à l'émission à hauteur de sa quote-part dans le capital de la Société.

Les ordres émis dans le cadre du délai de priorité seront identifiés comme étant des « **Ordres V** ».

#### Placement auprès du public

La diffusion des actions offertes non souscrites dans le cadre du délai de priorité sera réalisée dans le cadre d'une offre globale, comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** »), étant précisé que :
  - o les ordres émis dans le cadre de l'OPO seront identifiés comme étant des « **Ordres A** »,
  - o les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 10 action jusqu'à 200 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 200 actions),
  - o les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits,
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels, (le « **Placement Global** ») comportant :
  - o un placement privé en France ; et
  - o un placement privé international dans certains pays y compris aux États-Unis d'Amérique en vertu de la Règle 144A du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « **Securities Act** »), et à l'extérieur des États-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du Securities Act.

#### **Fourchette indicative de prix**

8,6 € - 10,0 € par action

#### **Taille initiale de l'offre**

12 765 017 actions nouvelles soit, à titre indicatif, environ 118,7 M€ sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre.

#### **Clause d'extension**

Maximum de 1 914 762 actions nouvelles, soit, à titre indicatif, environ 17,8 M€ sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre.

#### **Option de surallocation**

Maximum de 2 201 965 actions nouvelles, soit, à titre indicatif, environ 20,5 M€ sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre et en cas d'exercice intégral de la clause d'extension. Cette option de surallocation pourra être exercée en une seule fois à tout moment, en tout ou en partie, jusqu'au 6 août 2014.

### **Engagement de souscription de Voltalia Investissement**

Voltalia Investissement s'est engagée à placer un ordre de souscription dans le cadre du délai de priorité pour un montant de 90 millions d'euros soit 76 % du montant brut de l'offre (hors exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation, sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 9,30 €).

### **Engagement d'abstention de la Société et engagements de conservation de Voltalia Investissement**

Engagement d'abstention de la Société : 9 mois

Engagement de conservation de Voltalia Investissement : 18 mois

### **Calendrier prévisionnel de l'opération**

12 juin : Suspension des négociations des actions de la Société sur le Marché Libre

22 juin : Suspension de l'exercice des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise émis par la Société

23 juin 2014 : Visa de l'AMF sur le prospectus

24 juin 2014

- Diffusion du communiqué de presse annonçant l'offre
- Avis Euronext relatif à l'ouverture de l'offre avec délai de priorité et de l'OPO
- Ouverture du délai de priorité
- Ouverture de l'OPO et du Placement Global

4 juillet 2014 :

- Clôture du délai de priorité
- Clôture de l'OPO et du Placement Global à 17 heures (heure de Paris)

7 juillet 2014

- Fixation du prix de l'offre et exercice éventuel de la clause d'extension
- Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'offre, le nombre définitif d'actions nouvelles et le résultat de l'offre
- Avis Euronext relatif au résultat de l'offre
- Début de la période de regroupement des actions de la Société

10 juillet 2014

- Règlement-livraison de l'offre avec délai de priorité, de l'OPO et du Placement Global

11 juillet 2014

- Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris
- Début de la période de stabilisation éventuelle

6 août 2014

- Date limite d'exercice de l'option de surallocation
- Fin de la période de stabilisation éventuelle

31 août 2014

- Fin de la période de suspension de l'exercice des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise émis par la Société

### Modalités de souscription

Pour souscrire des actions nouvelles dans le cadre du délai de priorité, les actionnaires devront s'adresser à leur intermédiaire financier au plus tard le 4 juillet 2014 et justifier de leur qualité d'actionnaire.

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 4 juillet 2014 à 17 heures (heure de Paris).

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 4 juillet 2014 à 17 heures (heure de Paris).

### Codes d'identification des titres Voltalia

Code ISIN : FR0011995588

Mnémonique : VLTSA

Compartiment : B

Secteur d'activité : Alternative Electricity

ICB Classification : ICB 7537

### Minimum de souscription

L'offre ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Le pourcentage de souscription nécessaire afin de respecter la réglementation applicable en matière de nombre d'actions répartis dans le public s'élève à 1,57% de l'offre, seuil en-deçà duquel l'Offre pourrait être annulée (les ordres de souscription devenant caducs en cas d'annulation).

### Etablissements financiers introducteurs



Chefs de File et Teneurs de Livre Associés

**Mise à disposition du Prospectus** – Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 23 juin 2014 sous le numéro 14-315, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès du siège social de Voltalia ainsi que sur les sites Internet de Voltalia ([www.voltalia.com](http://www.voltalia.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

**Facteurs de risques** – Voltalia attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » de la première partie du prospectus et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la seconde partie du prospectus.



---

## A propos de Voltalia ([www.voltalia.com](http://www.voltalia.com))

Producteur d'électricité à base d'énergies renouvelables, Voltalia développe et exploite des centrales électriques d'une capacité de production totale de 52 MW, dans 4 filières : éolien, solaire, hydraulique et biomasse. Voltalia est présent en France métropolitaine, au Brésil, en Grèce et en Guyane française, en s'appuyant sur l'expertise énergétique et internationale d'une équipe de 81 collaborateurs. En 2013, Voltalia a réalisé un chiffre d'affaires de 18,6 M€.

### Contacts

#### **VOLTALIA**

Sébastien CLERC, Directeur Général  
Tel : 01 40 88 96 10  
Email : [s.clerc@voltalia.com](mailto:s.clerc@voltalia.com)

#### **Relations investisseurs – Actifin**

Alexandre Commerot  
Tel : +33 1 56 88 11 11  
Email : [voltalia@actifin.fr](mailto:voltalia@actifin.fr)

#### **Relations presse – Kablé Communication Finance**

Anna Casal  
Tel : +33 1 44 50 54 76  
Email : [anna.casal@kable-cf.com](mailto:anna.casal@kable-cf.com)

### Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Voltalia ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières nécessitant un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. Dans les Etats membres autres que la France, ce communiqué de presse et toute offre éventuelle sont destinés exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » et agissant pour leur propre compte au sens de la Directive Prospectus et de toute disposition prise en application de cette directive par l'Etat membre concerné.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, de l'Australie, du Canada ou du Japon. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de titres financiers dans lesdits pays.

Le présent communiqué ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de titres financiers ou une quelconque sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de titres financiers aux Etats-Unis. Des titres financiers ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du Securities Act et des lois Etatiques applicables aux titres financiers, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Voltalia n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du



Securities Act et Voltalia n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Ce communiqué ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« **FSMA** »). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (*investment professionals*) au sens de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005 (le « **Règlement** »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement (*high net worth companies, unincorporated associations, etc.*) et (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres financiers de Voltalia décrits dans le présent document, sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs du groupe Voltalia ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le groupe Voltalia. Le groupe Voltalia opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Le groupe Voltalia n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Le groupe Voltalia ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

En cas d'exercice de l'option de surallocation, Invest Securities (ou toute entité agissant pour son compte) en qualité d'agent stabilisateur (l'« **Agent Stabilisateur** ») agissant au nom et pour le compte de l'ensemble des chefs de file et teneurs de compte associés, pourra, sans y être tenu, et avec la faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter de la fixation du prix de l'offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 11 juillet 2014 jusqu'au 6 août 2014 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Voltalia, dans le respect de la législation et de la réglementation applicable et notamment du règlement (CE) n° 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Voltalia et sont susceptibles d'affecter leur cours.

La diffusion, la publication ou la distribution du présent communiqué de presse dans certains pays peut être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

**RÉSUMÉ DU PROSPECTUS****Visa n° 14-315 en date du 23 juin 2014 de l'AMF**

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« **Éléments** », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

<b>Section A – Introduction et avertissement</b>		
<b>A.1</b>	<b>Avertissement au lecteur</b>	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus ayant obtenu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 14-315 en date du 23 juin 2014 (le « <b>Prospectus</b> »).</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public et dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
<b>A.2</b>	<b>Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du Prospectus</b>	Sans objet.

Section B – Informations sur l'émetteur		
<b>B.1</b>	<b>Dénomination sociale et nom commercial</b>	Voltalia (la « <b>Société</b> »).
<b>B.2</b>	<b>Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Siège social : 12 rue Blaise Pascal à Neuilly-sur-Seine (92200), France.</li> <li>– Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.</li> <li>– Droit applicable : droit français.</li> <li>– Pays d'origine : France.</li> </ul>
<b>B.3</b>	<b>Nature des opérations et principales activités</b>	<p>Présente en Europe et en Amérique du Sud, la Société est un acteur diversifié sur le marché des énergies renouvelables.</p> <p>Détenue à 92,74% par Voltalia Investissement, le développement de la Société et de ses filiales (le « <b>Groupe</b> ») repose historiquement sur l'utilisation des principales filières d'énergie renouvelable : éolien, solaire, petite hydroélectrique, biomasse, et dans le cadre de centrales de moyenne puissance (généralement inférieure à 30 MW), et sur un positionnement géographique dans quatre zones : France métropolitaine, Grèce, Brésil et Guyane.</p> <p>Au 31 mars 2014, le Groupe disposait (périmètre consolidé) d'une capacité installée de 52,2 MW et de 311 MW en construction.</p> <p>Par ailleurs, le Groupe disposait d'un portefeuille de projets en développement de plus de 1.132 MW<sup>2</sup>, dont près de 152 MW ont d'ores et déjà remporté des contrats long terme de vente d'électricité à travers des mécanismes d'appel d'offres (en sus de projets ayant un droit automatique à signer des contrats de vente d'électricité dans le cadre d'obligations d'achat réglementée).</p>

<sup>2</sup> Entrent dans le portefeuille de développement les projets qui bénéficient a minima d'une promesse de bail, des premières études d'impacts environnemental et de faisabilité du raccordement.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

*Synthèse du portefeuille*

Etat du portefeuille en MW consolidés		Exploitation	Construction	Développement
France métropolitaine	Eolien	22,2	20	55,5
	Solaire	7,3	-	111,4
	Biomasse	7,3	-	-
	Hydroélectrique	-	-	11,8
Guyane	Eolien	-	-	-
	Solaire	4,5	-	6
	Biomasse	1,7	-	16
	Hydroélectrique	4,5	-	47
Grèce	Eolien	-	-	52
	Solaire	4,7	-	32,1
	Biomasse	-	-	-
	Hydroélectrique	-	-	-
Brésil	Eolien	-	291	781
	Solaire	-	-	-
	Biomasse	-	-	-
	Hydroélectrique	-	-	18,8
<b>Synthèse par énergie</b>				
<b>Total éolien</b>		<b>22,2</b>	<b>311</b>	<b>845,5</b>
<b>Total solaire</b>		<b>16,5</b>	<b>-</b>	<b>67,4</b>
<b>Total biomasse</b>		<b>9</b>	<b>-</b>	<b>16</b>
<b>Total hydroélectrique</b>		<b>4,5</b>	<b>-</b>	<b>77,6</b>

**Synthèse par géographie**

<b>Total France</b>	<b>36,8</b>	<b>20</b>	<b>178,7</b>
<b>Total Guyane</b>	<b>10,7</b>	<b>-</b>	<b>69</b>
<b>Total Grèce</b>	<b>4,7</b>	<b>-</b>	<b>84,1</b>
<b>Total Brésil</b>	<b>-</b>	<b>291</b>	<b>799,8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>52,2</b>	<b>311</b>	<b>1.132</b>

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2013 se décompose par secteur et par zone géographique de la façon suivante :

Par secteur :

<b>Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)</b>	<b> Holding</b>	<b> Biomasse</b>	<b> Eolien</b>	<b> Hydroélectrique</b>	<b> Solaire</b>	<b> Total</b>
Chiffre d'affaires	1.452	4.233	3.969	2.175	6.758	<b>18.587</b>
Marge opérationnelle	na.	6,4%	20,4%	58,3%	53,4%	

Par zone géographique :

<b>Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)</b>	<b> France</b>	<b> Guyane française</b>	<b> Brésil</b>	<b> Grèce</b>	<b> Total</b>
Chiffre d'affaires	7.465	7.927	298	2.897	<b>18.587</b>

Le secteur des énergies renouvelables est en forte croissance depuis 15 ans<sup>3</sup>. Il bénéficie de solides fondamentaux à moyen / long terme ; l'accroissement de la demande énergétique globale et l'évolution favorable du mix énergétique en faveur des énergies renouvelables constituant des facteurs de développement durables.

Le mix énergétique favorise progressivement les énergies renouvelables dont le coût de production baisse relativement à celui des autres énergies, pays par pays. Au Brésil et en Guyane, par exemple, les énergies renouvelables ont généralement un coût de production inférieur aux sources alternatives.

Le développement du secteur des énergies renouvelables est également le fait, de manière plus conjoncturelle, des politiques nationales de soutien (aides et subventions accordées aux producteurs d'énergie renouvelable pour des raisons environnementales et d'indépendance énergétique). Ces politiques ont connu des

<sup>3</sup> Sources : The Wind Power, EPIA, REN21, Renewables 2013 - Global Statuts Report

		<p>évolutions différenciées au cours des dernières années.</p> <p>La diversification géographique, dans des pays caractérisés par leur stabilité politique, permet en outre au Groupe de se positionner sur des marchés dont les cycles de demande d'électricité verte sont variés et de limiter l'exposition du Groupe aux risques relatifs aux conditions climatiques et aux risques réglementaires.</p> <p>L'éolien constitue, au 31 mars 2014, 42,1% de la capacité installée du Groupe. Cette proportion est amenée à croître très fortement au cours des prochaines années. Le Brésil, où le Groupe n'a aucune capacité installée à ce jour, sera amené à représenter la majorité de son activité.</p> <p>Le Groupe est actif, en amont dans le développement de projets, puis dans la construction de centrales électriques et enfin dans l'exploitation-maintenance des centrales électriques construites. Grâce à cette maîtrise de l'ensemble des compétences de la chaîne de valeur du secteur, le Groupe se positionne comme un producteur d'électricité indépendant.</p>
<p><b>B.4a</b></p>	<p><b>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</b></p>	<p><i>Evolutions récentes</i></p> <p>Au cours de l'exercice 2013, la Société a poursuivi le développement de son portefeuille de projets sur le Brésil, la France et la Guyane. Au vu des modifications réglementaires sur le secteur en Grèce, le Groupe a décidé de réduire ses efforts de développement dans ce pays.</p> <p>Evènements récents concernant les parcs éoliens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en chantier du parc de Molinons pour une puissance de 10 MW en mai 2013 et mise en place du financement long-terme.</li> <li>- Mise en chantier du parc d'Adriers pour une puissance de 10 MW en septembre 2013 et mise en place du financement long-terme.</li> <li>- Mise en chantier d'Areia Branca au Brésil pour un total de 90 MW en juillet 2013.</li> <li>- Attribution de contrats d'achat d'électricité pour une puissance de 120 MW dans le cadre d'un appel d'offres au Brésil en décembre 2013.</li> <li>- Signature des contrats requis pour le lancement du chantier de Vamcruz au Brésil pour un total de 93 MW.</li> <li>- En février 2014, Volitalia Do Brasil a signé un contrat de vente d'électricité sur le marché libre pour une capacité de 60 MW afin de fournir une contrepartie privée en électricité au cours de toute l'année 2015.</li> <li>- Signature d'un contrat de financement long-terme avec le BNDES pour les parcs d'Areia Branca pour un total de 309,5 millions de réaux brésiliens.</li> <li>- Mise en chantier de SMG au Brésil pour un total de 108 MW en juin 2014.</li> <li>- Le nouvel arrêté tarifaire éolien a été signé par Madame le Ministre Ségolène ROYAL, sécurisant la filière après plusieurs années de</li> </ul>



		<p>procédures.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature d'un partenariat avec le brésilien Copel qui entre à hauteur de 49% dans le projet SMG.</li> </ul> <p>Evènements récents concernant les parcs solaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en service de 1,5 MW de projets solaires en Grèce sur l'exercice 2013.</li> <li>- Mise en service du parc solaire de Montmayon, pour une capacité de 2,8 MW en avril 2013.</li> <li>- Mise en service du parc solaire du Castellet, pour une capacité de 4,5 MW en juillet 2013.</li> <li>- Attribution de contrats d'achat d'électricité pour une puissance de 31,8 MW dans le cadre de l'appel d'offres dit « CRE 2 » en mars 2014.</li> <li>- En avril 2014, le vote de la loi « New Deal » acte l'abandon de la taxe sur le chiffre d'affaires mise en place un an plus tôt pour la remplacer par une baisse du niveau du tarif de rachat des centrales dès le 1er janvier 2013.</li> <li>- En juin 2014, le Groupe a signé en Grèce un contrat d'exploitation-maintenance de centrales photovoltaïques pour le compte d'un groupe chinois.</li> </ul> <p>Evènements récents concernant les centrales hydroélectriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de travaux d'amélioration de la centrale hydroélectrique de Saut Maman Valentin sur le fleuve Mana entre septembre et décembre 2013 permettant d'augmenter en moyenne la production de la centrale d'au moins 5 GWh par an.</li> </ul> <p><b>Objectifs</b></p> <p>Les principaux objectifs de la Société pour l'exercice en cours sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en service du parc éolien de Molinons,</li> <li>- la mise en service du parc éolien d'Adriers, et</li> <li>- la mise en service des parcs éoliens d'Areia Branca et la vente des premiers MWh du Groupe au Brésil sur le marché libre.</li> </ul> <p><b>Chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> trimestre</b></p> <p>Le chiffre d'affaires au 31 mars 2014 ressort à 4.544 milliers d'euros (non-audité).</p>
--	--	--

<p><b>B.5</b></p>	<p><b>Description du Groupe et de la place de l'émetteur dans le Groupe</b></p>	<p>L'organigramme simplifié de la Société à la date du Prospectus est le suivant :</p> <div style="text-align: center;"> <pre> graph TD     VS[Voltalia SA] -- 80% --&gt; VG[Voltalia Guyane]     VS -- 100% --&gt; VGR[Voltalia Greece]     VS -- 100% --&gt; VDB[Voltalia Do Brasil]     VS -- 50,1% --&gt; AN[Anelia]     VS -- 80% --&gt; VI[Volta Investissement]             </pre> </div> <p>Légende : Filiales pilotant les activités locales du Groupe et portant des projets (boîte bleue)                  Filiales portant uniquement des projets (boîte blanche)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Le solde du capital de Voltalia Guyane est détenu par la Caisse des Dépôts et Consignations.</i></li> <li>▪ <i>Sébastien CLERC détient une action de Voltalia Do Brasil.</i></li> <li>▪ <i>Le solde du capital de ANELIA est détenu par la société ANEMOS (sans liens avec les dirigeants et actionnaires de Voltalia SA).</i></li> <li>▪ <i>Le solde de VOLTA INVESTISSEMENT est détenu par VOLTA PARTICIPATIONS, N. BEYDOUN, P. MORIER et la société JCP (sans liens avec les dirigeants et actionnaires de Voltalia SA).</i></li> </ul>
<p><b>B.6</b></p>	<p><b>Principaux actionnaires</b></p>	<p><b>Note Préliminaire</b></p> <p>L'assemblée générale mixte de la Société réunie le 13 juin 2014 a décidé de procéder au regroupement des actions de la Société à raison de 10 actions anciennes (les « <b>Actions Non Regroupées</b> ») pour une action nouvelle (les « <b>Actions Regroupées</b> »), portant ainsi le nombre d'actions composant le capital social de la Société de 127.650.170 Actions Non Regroupées à 12.765.017 Actions Regroupées et la valeur nominale unitaire d'une action de 0,57 € à 5,70 € (le « <b>Regroupement</b> »).</p> <p>Le Regroupement a fait l'objet d'un avis publié par la Société au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 20 juin 2014.</p> <p>Pour les titres formant quotité, la conversion des Actions Non Regroupées en Actions Regroupées sera effectuée selon la procédure d'office à compter du 7 juillet 2014.</p> <p>De ce fait, à la date du règlement-livraison de l'offre avec délai de priorité, de l'offre à prix ouvert et du placement global, les actions émises par la Société seront des Actions Regroupées.</p> <p>Pendant un délai de deux ans à compter du 7 juillet 2014, les actionnaires disposant d'actions n'ayant pu faire l'objet de la procédure d'office (actions</p>



formant rompus) devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des Actions Non Regroupées. A ce titre, Voltalia Investissement s'est engagée, pendant la durée des opérations de Regroupement, à servir la contrepartie, tant à l'achat qu'à la vente, des offres portant sur les rompus ou des demandes tendant à compléter le nombre de titres appartenant à chacun des actionnaires intéressés, à un prix de 0,81 euro par Action Non Regroupée.

Les Actions Regroupées et les Actions Non Regroupées feront l'objet d'une cotation sur deux lignes distinctes pendant une durée de six mois renouvelable à compter du début des opérations de Regroupement.

**Sauf indication contraire dans le présent résumé, les informations qui y sont présentées prennent pour hypothèse que le Regroupement a été réalisé à la date du Prospectus.**

#### **Actionnariat**

À la date du Prospectus, le capital de la Société s'élève à 72.760.596,90 euros divisé en 12.765.017 actions de 5,70 euro de nominal chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Situation de l'actionnariat à la date du Prospectus sur une base non diluée et sur une base diluée<sup>(1) (2)</sup> :

Actionnaires	Sur une base non diluée				Sur une base diluée <sup>(1)</sup>			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Voltalia Investissement <sup>(2)</sup>	11.837.988	92,74%	12.876.607	92,91%	11.837.988	92,62%	12.876.607	92,80%
Flottant	927.029	7,26%	982.310	7,09%	943.133	7,38%	998.414	7,20%
<b>Total</b>	<b>12.765.017</b>	<b>100%</b>	<b>13.858.917</b>	<b>100%</b>	<b>12.781.121</b>	<b>100%</b>	<b>13.875.021</b>	<b>100%</b>

(1) En tenant compte des 161.045 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise immédiatement exerçables émis par les Conseils d'administration de la Société du 1<sup>er</sup> avril 2009 et du 3 août 2009 et donnant droit, suite au Regroupement, à la souscription de 16.104 actions.

(2) Voltalia Investissement, société de droit français, est détenue par des holdings d'investissement contrôlées par la famille Mulliez.

A la date du Prospectus, la Société est contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par Voltalia Investissement. A la connaissance de la Société, il n'existe ni action de concert entre ses actionnaires, ni accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées	<i>Bilan simplifié</i>			
		Données historiques en euros – Normes IFRS	31/12/2013 12 mois audités	31/12/2012 12 mois audités	31/12/2011 12 mois audités
		Actif non courant	157.797	104.559	95.125
		<i>Dont écarts d'acquisition</i>	1.069	1.079	1.086
		<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	27.844	19.048	13.257
		<i>Dont immobilisations corporelles</i>	122.953	79.767	76.181
		<i>Dont titres mis en équivalence</i>	121	32	67
		<i>Dont impôts différés</i>	660	1.686	2.469
		<i>Dont actifs financiers non courants</i>	4.326	2.254	1.390
		<i>Dont autres actifs non courants</i>	824	694	676
		Actif courant	43.805	60.901	31.587
		<i>Dont stocks et encours</i>	201	220	156
		<i>Dont clients</i>	10.969	12.540	10.369
		<i>Dont actif d'impôt exigible</i>	1	-	-
		<i>Dont autres créances et régularisations</i>	1.914	8.991	7.949
		<i>Dont actifs financiers</i>	30.721	39.150	13.112
		<b>Total Actif</b>	<b>201.602</b>	<b>165.459</b>	<b>126.712</b>
		Capitaux propres	75.498	75.338	26.207
		Passifs non courants	65.969	61.520	72.173
		<i>Dont provisions à long terme</i>	5.521	10.685	2.737
		<i>Dont emprunts et autres dettes</i>	59.335	49.513	51.405
		<i>Dont autres passifs long terme</i>	1.112	1.321	18.031
		Passif courant	60.136	28.601	28.332
		<i>Dont part à court terme des emprunts</i>	43.149	11.452	11.170
		<i>Dont autres dettes courantes</i>	16.123	15.469	14.573
		<i>Dont passif d'impôt exigible</i>	123	53	-
		<i>Dont autres créanciers</i>	741	1.626	2.589

		<b>Total Passif</b>	<b>201.602</b>	<b>165.459</b>	<b>126.712</b>
<b>Compte de résultat simplifié</b>					
		<b>En euros – Normes IFRS</b>	<b>31/12/2013</b> <b>12 mois audités</b>	<b>31/12/2012</b> <b>12 mois audités</b>	<b>31/12/2011</b> <b>12 mois audités</b>
		Total produits des activités ordinaires	18.641	13.602	11.938
		<i>Dont chiffre d'affaires</i>	<i>18.587</i>	<i>13.481</i>	<i>11.081</i>
		EBITDA	5.322	(1.970)	(686)
		Résultat opérationnel	(2.477)	(8.412)	(26.884)
		<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>(5.466)</b>	<b>(13.520)</b>	<b>(29.539)</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie simplifié</b>					
		<b>En euros – Normes IFRS</b>	<b>31/12/2013</b> <b>12 mois audités</b>	<b>31/12/2012</b> <b>12 mois audités</b>	<b>31/12/2011</b> <b>12 mois audités</b>
		Résultat net	(5.664)	(13.823)	(31.477)
		Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées avant coût de l'endettement financier	(1.057)	5.448	725
		Flux net de trésorerie généré par l'activité	(4.365)	5.428	9.604
		Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(64.061)	(20.427)	(15.355)
		Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	62.533	41.041	8.415
		<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(8.352)</b>	<b>25.951</b>	<b>2.664</b>
		Trésorerie d'ouverture	38.984	13.034	10.717
		Trésorerie de clôture	30.633	38.984	13.034
<p>A l'exception de la levée des financements bancaires long-terme alloués aux centrales de Molinons, Adriers et d'Areia Branca (environ 100 millions d'euros) et de la mise en place d'une avance en compte-courant de la part de Voltalia Investissement (30 millions d'euros), aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière de la Société depuis le 31 décembre 2013.</p>					

<b>B.8</b>	<b>Informations financières pro forma clés sélectionnées</b>	Sans objet.
<b>B.9</b>	<b>Prévision ou estimation du bénéfice</b>	Sans objet.
<b>B.10</b>	<b>Réserves sur les informations financières historiques</b>	Sans objet.
<b>B.11</b>	<b>Fonds de roulement net</b>	<p>A la date du Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie des 12 prochains mois.</p> <p>Les ressources de la Société, telles qu'elles ressortent de la situation de trésorerie au 1<sup>er</sup> juin 2014, sont constituées d'une trésorerie nette disponible de 48,8 millions d'euros. Cette trésorerie résulte notamment d'une convention d'avance en compte-courant d'actionnaire, conclue le 7 mai 2014 avec la société Voltalia Investissement, actionnaire majoritaire de la Société, d'un montant de 15 millions d'euros en date du 1<sup>er</sup> juin 2014, porté à 30 millions d'euros à la date du Prospectus.</p> <p>Le montant généré au cours des 12 prochains mois par l'activité du Groupe, hors flux d'investissement, est estimée à 24,4 millions d'euros. Les engagements nets en fonds propres pris par le Groupe dans le cadre de son plan de développement sur les 12 prochains mois sont quant à eux estimés à 101,5 millions d'euros.</p> <p>Ainsi, le montant net nécessaire à la mise en œuvre du plan de développement de la Société ainsi que la poursuite de son activité au cours des 12 mois suivant la date du Prospectus est estimé à 77,0 millions d'euros, faisant ainsi ressortir une insuffisance de fonds de roulement de 43,3 millions d'euros (en excluant toute avance en compte-courant d'actionnaire<sup>4</sup>).</p> <p>Cette insuffisance est couverte à la date du Prospectus par les engagements fermes de souscription pris par Voltalia Investissement. Les engagements fermes de souscription en numéraire à l'augmentation de capital reçus par la Société atteignent 90 millions d'euros, en ce compris 30 millions d'euros par</p>

<sup>4</sup> L'insuffisance est égale à la différence entre les flux de trésorerie nets sortants sur les 12 prochains mois et la trésorerie disponible au 1<sup>er</sup> juin 2014, exclusion faite de l'avance en compte-courant déjà réalisée, soit  $77 - (48,8 - 15) = 77 - 33,8 = 43,3$  millions d'euros.

		<p>compensation de créances.</p> <p>Dans ce contexte, à l'issue de la réalisation partielle ou totale de l'augmentation de capital telle que décrite dans le Prospectus, le fonds de roulement net de la Société sera donc suffisant au regard de ses obligations et de ses besoins de trésorerie au cours des douze prochains mois à compter de la date du Prospectus.</p>
<b>Section C – Valeurs mobilières</b>		
<b>C.1</b>	<b>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations</b>	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment B) est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 12.765.017 actions de 5,70 euros de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie par transfert du Marché Libre (les « <b>Actions Existantes</b> ») ; et</li> <li>– 12.765.017 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, y compris par compensation de créances, par voie d'offre au public, pouvant être portées à un maximum de 14.679.769 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (ensemble, les « <b>Actions Nouvelles</b> ») et à un maximum de 16.881.734 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (les « <b>Actions Nouvelles Supplémentaires</b> » et avec les Actions Nouvelles, les « <b>Actions Offertes</b> »).</li> </ul> <p>A la date de la première cotation des actions, les titres de la Société seront des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.</p> <p>Un avis Euronext en date du 13 juin 2014 a informé de la suspension de la cotation des actions de la Société sur le Marché Libre à compter du 13 juin 2014.</p> <p>Libellé pour les actions : à partir du 11 juillet 2014, les négociations interviendront sous le libellé « Voltalia ».</p> <p>Code ISIN : FR0011995588</p> <p>Mnémonique : VL TSA</p> <p>Compartiment : B</p> <p>Secteur d'activité : Alternative Electricity</p> <p>ICB Classification : ICB 7537</p> <p><b>Note complémentaire</b></p> <p>Les Actions Non Regroupées seront négociées sous le code ISIN FR0010302224.</p>
<b>C.2</b>	<b>Devise d'émission</b>	Euro

<b>C.3</b>	<b>Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions</b>	<p>Nombre d'actions émises : 12.765.017 actions pouvant être portées à un maximum de 14.679.769 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à 16.881.734 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Valeur nominale par action : 5,70 euros.</p> <p>Voir la rubrique B6 pour une description des opérations de Regroupement.</p>
<b>C.4</b>	<b>Droits attachés aux valeurs mobilières</b>	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Existantes, aux Actions Nouvelles et aux Actions Nouvelles Supplémentaires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- droit à dividendes,</li> <li>- droit de vote (y compris droit de vote double conformément à l'article 9 des statuts),</li> <li>- droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, et</li> <li>- droit de participation au bénéfices de la Société et à tout excédent en cas de liquidation.</li> </ul>
<b>C.5</b>	<b>Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières</b>	<p>Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.</p>
<b>C.6</b>	<b>Existence d'une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé</b>	<p>L'admission de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment B).</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis Euronext qui devrait être diffusé le 24 juin 2014, selon le calendrier indicatif.</p> <p>La première cotation des actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris devrait intervenir le 7 juillet 2014. A compter du 11 juillet 2014, les Actions Regroupées seront négociées sur une ligne de cotation « Voltalia » et les Actions Non Regroupées seront négociées sur une ligne de cotation « Voltalia NR ».</p>
<b>C.7</b>	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.</p> <p>En s'appuyant sur la récurrence de son modèle économique de producteur d'énergie, la Société envisage d'instaurer, en fonction de ses résultats futurs et de ses besoins de financement, une politique stable de distribution annuelle d'un dividende, dans la limite de 50% de son résultat net consolidé. Cet objectif ne constitue cependant pas un engagement de la Société.</p>

## Section D – Risques

<p><b>D.1</b></p>	<p><b>Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité</b></p>	<p>Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les risques relatifs au marché sur lequel intervient la Société et notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les risques liés aux conditions climatiques ;</li> <li>• les risques réglementaires y compris ceux liés aux politiques nationales et internationales de soutien aux énergies renouvelables, à l'obtention, au renouvellement ou au maintien des autorisations d'exploiter et des permis de construire, à la réglementation applicable et à son évolution et notamment en matière de fiscalité ;</li> <li>• les risques liés à l'acceptation par le public des projets éoliens et solaires photovoltaïques ;</li> <li>• les risques liés à la disponibilité des sites d'implantation ;</li> <li>• les risques liés aux évolutions technologiques ;</li> <li>• les risques liés à la rentabilité des sites de production, à l'évolution des prix de vente de l'électricité et au coût de l'électricité issue des énergies renouvelables comparé au coût de l'électricité issue des autres sources d'énergie ;</li> <li>• les risques liés à la situation économique en Grèce ;</li> </ul> </li> <li>- les risques liés à l'activité de la Société et notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les risques liés à la dépendance vis-à-vis des partenaires locaux, des fournisseurs, des clients importants et à la disponibilité des équipements et des matières premières ;</li> <li>• les risques liés au raccordement aux réseaux de transport et de distribution d'électricité ;</li> <li>• les risques liés aux engagements et promesses d'achat ;</li> <li>• les risques liés à l'activité de construction et à la mise en service de centrale électrique ou de ligne de transport ;</li> <li>• les risques liés aux obligations de démantèlement des installations et des turbines en fin de contrat ;</li> <li>• les risques liés aux partenariats</li> <li>• les risques liés à la concurrence d'autres producteurs d'électricité à partir d'énergies renouvelables ;</li> <li>• les risques liés aux assurances ;</li> <li>• les risques liés au non-paiement des clients et à la mise en œuvre de certaines stipulations contractuelles ;</li> <li>• les risques liés aux atteintes à l'environnement naturel et humain des sites exploités par le Groupe ;</li> <li>• les risques liés à l'effet des acquisitions ou investissements ;</li> <li>• les risques liés au développement des projets, ; et</li> </ul> </li> <li>- les risques financiers, notamment les risques de change, de taux d'intérêt, de liquidité, de dilution, liés aux engagements hors bilan.</li> <li>- les risques liés à l'organisation de la Société, notamment : les risques liés au développement de l'activité en Grèce et au Brésil et de défaillances ou d'inadaptation opérationnelles.</li> </ul>
-------------------	---	--

<p><b>D.3</b></p>	<p><b>Principaux risques propres aux actions émises</b></p>	<p>Les risques liés à l'offre, et notamment le fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le prix de marché des actions de la Société à la suite du transfert des actions de la Société du Marché Libre au marché réglementé d'Euronext à Paris :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• pourrait ne pas correspondre au prix de l'offre ; et</li> <li>• est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ;</li> </ul> </li> <li>- le principal actionnaire de la Société détient un pourcentage significatif du capital de la Société (soit, à l'issue de l'offre, environ 72,6% du capital de la Société) et serait en mesure d'influer sur les activités ou les décisions prises par la Société ;</li> <li>- l'Offre pourrait être annulée dans l'hypothèse où le montant des souscriptions ne permettraient pas d'atteindre un seuil du flottant au moins égal à 5% du capital social de la Société (soit, compte-tenu de l'engagement de souscription de Voltalia Investissement, un montant total de souscription de 76,57% de l'Offre (calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) ; la liquidité des actions pourraient être limitée au regard de la participation de Voltalia Investissement ;</li> <li>- les actionnaires pourraient voir leur participation dans le capital social de la Société diluée, y compris s'ils ne souscrivaient pas d'actions dans le cadre de leur délai de priorité ; et</li> <li>- la Société n'a pas procédé au versement de dividendes compte tenu des investissements engagés.</li> </ul>
-------------------	---	--

**Section E – Offre**

<p><b>Section E – Offre</b></p>		
<p><b>E.1</b></p>	<p><b>Montant total net du produit de l'offre et estimation des dépenses totales liées à l'offre</b></p>	<p><b>Produit brut de l'offre</b></p> <p>Environ 118,7 millions d'euros pouvant être porté à environ 136,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 157 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'offre, soit 9,30 euros).</p> <p>Environ 84 millions d'euros en cas de limitation de l'offre à 76,57% du montant de l'augmentation de capital envisagée (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8,60 euros).</p> <p><b>Produit net estimé de l'offre</b></p> <p>Environ 117,3 millions d'euros pouvant être porté à environ 134,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 154,4 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,30 euros).</p> <p>Environ 82,6 millions d'euros en cas de limitation de l'offre à 76,57% du montant</p>



		<p>de l'augmentation de capital envisagée (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8,60 euros).</p> <p>Les dépenses liées à l'offre à la charge de la Société sont estimées à environ 1,4 millions d'euros, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p>
<p><b>E.2a</b></p>	<p><b>Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de celle-ci</b></p>	<p>L'Offre a pour objet de financer, par ordre de priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les projets en cours de construction à hauteur d'un montant de l'ordre de 43 millions d'euros sur les douze prochains mois :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o au Brésil, où la construction de centrales éoliennes pour une puissance totale de 291 MW a été lancée en 2013/2014 et s'étalera jusqu'en 2016 :                 <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Areia Branca pour une puissance de 90 MW,</li> <li>2. SMG pour une puissance de 108 MW,</li> <li>3. Vamcruz pour une puissance de 93 MW, et</li> </ol> </li> <li>o en France, où la construction des centrales éoliennes de Molinons et Adriers, d'une capacité de 10 MW chacune, a été lancée en 2013.</li> </ul> <p>La mise en œuvre de ces projets, pour un montant anticipé pouvant atteindre 101,5 millions d'euros au cours des douze prochains mois, devrait amener le Groupe à une capacité installée de 162,2 MW à fin 2014 et de 363 MW à mi 2016.</p> </li> <li>- les projets en développement à hauteur du solde de l'augmentation de capital :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o construction au Brésil à partir de 2015 - 2016 (pour une durée de l'ordre de deux ans) de nouvelles centrales éoliennes pour une puissance de 120 MW supplémentaires,</li> <li>o construction en France, sous réserve d'obtention des permis de construire sans recours sur ces projets, à partir du second semestre 2015, de projets solaires pour une puissance de 31,8 MW, et</li> <li>o autres centrales en cours de développement, à un stade cependant moins avancé à la date du Prospectus.</li> </ul> <p>En cas de réalisation partielle de l'opération d'introduction en bourse envisagée (seuil minimum de 76,57% du montant de l'augmentation de capital, soit 84 millions d'euros) le produit net de l'augmentation de capital serait alloué en priorité aux projets en cours de construction et le solde aux projets en cours de développement.</p> </li> </ul>

<p><b>E.3</b></p>	<p><b>Modalités et conditions de l'offre</b></p>	<p><b><i>Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée et des titres offerts</i></b></p> <p>Les titres de la Société dont l'admission est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 12.765.017 Actions Existantes ; et</li> <li>- un maximum de 16.881.734 Actions Offertes en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</li> </ul> <p><b><i>Clause d'Extension</i></b></p> <p>En fonction de l'importance de la demande, la Société pourra, en accord avec les chefs de file et teneurs de livre associés (les « <b>Chefs de File et Teneurs de Livre Associés</b> »), augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles de 15 %, soit un maximum de 1.914.752 actions nouvelles (la « <b>Clause d'Extension</b> »).</p> <p><b><i>Option de Surallocation</i></b></p> <p>La Société consentira aux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés une option de surallocation par laquelle elle s'engage à émettre, s'ils le lui demandent, un maximum de 2.201.965 actions nouvelles (les « <b>Actions Nouvelles Supplémentaires</b> »), dans la limite globale de 15 % des Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension (l'« <b>Option de Surallocation</b> »).</p> <p>L'Option de Surallocation sera exerçable par les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés du 7 juillet au 6 août 2014.</p> <p><b><i>Structure de l'offre</i></b></p> <p>L'émission des actions nouvelles est réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p style="text-align: center;"><u>Délai de priorité pour les actionnaires</u></p> <p>Du 24 juin 2014 au 4 juillet 2014 inclus.</p> <p>Les actionnaires de la Société bénéficient d'un délai de priorité à titre irréductible à la souscription, y compris par compensation de créances, des actions émises dans le cadre de l'offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) à raison d'une Action Regroupée nouvelle pour 10 Actions Non Regroupées existantes.</p> <p>La période de souscription prioritaire ne bénéficiera qu'aux actionnaires de la Société inscrits en compte à la date du 12 juin 2014. Chaque actionnaire pourra souscrire par priorité à l'émission à hauteur de sa quote-part dans le capital de la Société.</p> <p>Les ordres émis dans le cadre du délai de priorité seront identifiés comme étant des « <b>Ordres V</b> ».</p> <p style="text-align: center;"><u>Placement auprès du public</u></p> <p>La diffusion des Actions Offertes non souscrites dans le cadre du délai de priorité sera réalisée dans le cadre d'une offre globale, comprenant :</p>
-------------------	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« <b>Offre à Prix Ouvert</b> » ou l'« <b>OPO</b> »), étant précisé que :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• les ordres émis dans le cadre de l'OPO seront identifiés comme étant des « <b>Ordres A</b> »,</li> <li>• les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 10 action jusqu'à 200 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 200 actions),</li> <li>• les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits,</li> </ul> </li> <li>- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « <b>Placement Global</b> ») comportant :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- un placement privé en France principalement auprès d'investisseurs qualifiés ou de personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers ; et</li> <li>- un placement privé international dans certains pays y compris aux Etats-Unis d'Amérique par voie de placement privé à un nombre limité de « <i>qualified institutional buyers</i> » tel que défini par la Règle 144A du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « <b>Securities Act</b> »), et à l'extérieur des États-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du Securities Act..</li> </ul> </li> </ul> <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Nouvelles allouées en réponse aux Ordres A sera au moins égal à 10 % des Actions Nouvelles. Si la demande dans le cadre de l'OPO est inférieure à 10 % des actions nouvelles hors actions souscrites dans le cadre du délai de priorité, le solde non alloué dans le cadre de l'OPO sera offert dans le cadre du Placement Global.</p> <p>Il est par ailleurs précisé que dans le cadre de l'offre avec délai de priorité et de l'OPO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chaque Ordre A doit porter sur un nombre minimum de 10 actions ;</li> <li>- un même donneur d'ordre ne pourra émettre qu'un seul Ordre A ; cet Ordre A ne pourra être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra être confié à un seul intermédiaire financier ; et</li> </ul> <p>les ordres seront exprimés en nombre d'actions sans indication de prix et seront réputés stipulés au Prix de l'Offre.</p> <p><b>Fourchette indicative de prix</b></p> <p>Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO et du délai de priorité sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « <b>Prix de l'Offre</b> »).</p>
--	--	---

	<p>La fourchette indicative de prix est comprise entre 8,60 et 10 euros par action.</p> <p>Il est précisé que le prix de l'action de la Société sur le Marché Libre n'a pas été retenu comme une référence de prix dans le cadre de l'offre.</p> <p>Le prix médian de la fourchette indicative du Prix de l'offre (soit 9,30 euros par action) représenterait une surcote de 16,25% par rapport au dernier cours de clôture au 12 juin 2014 de l'action de la Société sur le Marché Libre (soit 8 euros par action après regroupement).</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette.</p> <p>En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO et du délai de priorité sera fixée de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO et du délai de priorité. Les Ordres A et les Ordres V émis respectivement dans le cadre de l'OPO et du délai de priorité avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO et du délai de priorité incluse.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'offre).</p> <p><b>Méthodes de fixation du Prix de l'Offre</b></p> <p>Le Prix de l'Offre sera fixé le 7 juillet 2014 selon le calendrier indicatif. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.</p> <p><b>Date de jouissance</b></p> <p>Jouissance courante.</p> <p><b>Engagements de souscription</b></p> <p>Voltalia Investissement s'est engagée à placer un ordre de souscription en numéraire (y compris par compensation de créances) dans le cadre du délai de priorité pour un montant de 90 millions d'euros soit 75,8% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base d'un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,30 euros).</p> <p>Aucune autre personne n'a l'intention, à la connaissance de la Société, de passer un ordre de souscription de plus de 5%.</p>
--	---

		<p><b>Garantie</b></p> <p>L'offre ne fera pas l'objet d'un contrat de garantie.</p> <p><b>Stabilisation</b></p> <p>Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur Euronext pourront être réalisées du 11 juillet 2014 au 6 août 2014 (inclus) par Invest Securities agissant en qualité d'agent stabilisateur au nom et pour le compte de Bryan, Garnier &amp; Co et d'Invest Securities, en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.</p> <p><b>Calendrier indicatif de l'opération</b></p> <p><b>12 juin 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspension des négociations des Actions Existantes sur le Marché Libre</li> </ul> <p><b>22 juin 2014</b></p> <p>Suspension de l'exercice des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise émis par la Société</p> <p><b>23 juin 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visa de l'AMF sur le Prospectus</li> </ul> <p><b>24 juin 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion du communiqué de presse annonçant l'offre</li> <li>- Avis Euronext relatif à l'ouverture de l'offre avec délai de priorité et de l'OPO</li> <li>- Ouverture du délai de priorité</li> <li>- Ouverture de l'OPO et du Placement Global</li> </ul> <p><b>4 juillet 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôture du délai de priorité</li> <li>- Clôture de l'OPO et du Placement Global à 17 heures (heure de Paris)</li> </ul> <p><b>7 juillet 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension</li> <li>- Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'offre</li> <li>- Avis Euronext relatif au résultat de l'offre</li> <li>- Début de la période de regroupement des actions de la Société</li> </ul> <p><b>10 juillet 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement-livraison de l'offre avec délai de priorité, de l'OPO et du Placement Global</li> </ul>
--	--	--

		<p><b>11 juillet 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Début des négociations des actions de la Société sur Euronext</li> <li>- Début de la période de stabilisation éventuelle</li> </ul> <p><b>6 août 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation</li> <li>- Fin de la période de stabilisation éventuelle</li> </ul> <p><b>31 août 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin de la période de suspension de l'exercice des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise émis par la Société</li> </ul> <p><b>Modalités de souscription</b></p> <p>Pour souscrire des actions nouvelles dans le cadre du délai de priorité, les actionnaires devront déposer leurs Ordres V auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 4 juillet 2014 et payer le prix de souscription.</p> <p>Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs Ordres A auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 4 juillet 2014 à 17 heures (heure de Paris).</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 4 juillet 2014 à 17 heures (heure de Paris).</p> <p><b>Établissements financiers introducteurs</b></p> <p><b>Chefs de File et Teneurs de Livre Associés</b></p> <p>Bryan, Garnier &amp; Cie</p> <p>Invest Securities</p>
<p><b>E.4</b></p>	<p><b>Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'offre</b></p>	<p>Les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>Un contrat de liquidité relatif aux actions de la Société sera conclu la veille de l'admission avec Invest Securities.</p>
<p><b>E.5</b></p>	<p><b>Nom de la Société émettrice et conventions de blocage</b></p>	<p><b>Société émettrice</b></p> <p>Voltalia</p>

		<p><b><i>Engagement d'abstention de la Société</i></b></p> <p>A compter de la date de fixation du prix de l'Offre et pendant 9 mois suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p><b><i>Engagement de conservation de Voltalia Investissement à la date du Prospectus</i></b></p> <p>A compter de la date du Prospectus et jusqu'à 18 mois suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p>																	
<p><b>E.6</b></p>	<p><b>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre</b></p>	<p><b><i>Impact de l'émission d'actions nouvelles sur les capitaux propres de la Société</i></b></p> <p>Sur la base des capitaux propres, du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 30 avril 2014, les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'offre, s'établiraient comme suit (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers) :</p> <table border="1" data-bbox="512 853 1453 1720"> <thead> <tr> <th data-bbox="512 992 1050 1099" rowspan="2">(en euros par action)</th> <th colspan="2" data-bbox="1050 853 1453 992">Quote-part des capitaux propres au 30 avril 2014</th> </tr> <tr> <th data-bbox="1050 992 1251 1099">Base non diluée</th> <th data-bbox="1251 992 1453 1099">Base diluée<sup>(1)</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="512 1099 1050 1178">Avant émission des Actions Nouvelles</td> <td data-bbox="1050 1099 1251 1178">5,28</td> <td data-bbox="1251 1099 1453 1178">5,31</td> </tr> <tr> <td data-bbox="512 1178 1050 1335">Après émission de 12.765.017 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension</td> <td data-bbox="1050 1178 1251 1335">7,23</td> <td data-bbox="1251 1178 1453 1335">7,25</td> </tr> <tr> <td data-bbox="512 1335 1050 1491">Après émission de 14.679.769 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension</td> <td data-bbox="1050 1335 1251 1491">7,38</td> <td data-bbox="1251 1335 1453 1491">7,39</td> </tr> <tr> <td data-bbox="512 1491 1050 1720">Après émission de 16.881.734 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation</td> <td data-bbox="1050 1491 1251 1720">7,52</td> <td data-bbox="1251 1491 1453 1720">7,53</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) en tenant compte des 161.045 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise immédiatement exerçables émis par les Conseils d'administration de la Société du 1<sup>er</sup> avril 2009 et du 3 août 2009 et donnant droit, suite au Regroupement, à la souscription de 16.104 actions.</p>	(en euros par action)	Quote-part des capitaux propres au 30 avril 2014		Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>	Avant émission des Actions Nouvelles	5,28	5,31	Après émission de 12.765.017 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	7,23	7,25	Après émission de 14.679.769 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension	7,38	7,39	Après émission de 16.881.734 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	7,52	7,53
(en euros par action)	Quote-part des capitaux propres au 30 avril 2014																		
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>																	
Avant émission des Actions Nouvelles	5,28	5,31																	
Après émission de 12.765.017 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	7,23	7,25																	
Après émission de 14.679.769 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension	7,38	7,39																	
Après émission de 16.881.734 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	7,52	7,53																	

**Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'émission d'actions nouvelles**

L'incidence de l'offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du Prospectus 1 % du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus) serait la suivante :

(en euros par action)	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00%	1,00 %
Après émission de 12.765.017 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	0,50 %	0,50 %
Après émission de 14.679.769 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension	0,47 %	0,47 %
Après émission de 16.881.734 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,43 %	0,43 %

(1) en tenant compte des 161.045 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise immédiatement exerçables émis par les Conseils d'administration de la Société du 1<sup>er</sup> avril 2009 et du 3 août 2009 et donnant droit, suite au Regroupement, à la souscription de 16.104 actions.

**Répartition du capital social et des droits de vote**

Sur la base d'une hypothèse de service intégral de l'ordre de souscription selon les conditions décrites à la section 5.2.2 de la seconde partie du Prospectus et d'un nombre d'actions souscrites calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8,60 euros :

Actionnaires	Détention avant l'Offre (après regroupement des actions)			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de ddv	% de ddv
Voltalia Investissement	11.837.988	92,74%	12.876.607	92,91%



Salariés	-	-	-	-
Flottant	927.029	7,26%	982.310	7,09%
<b>Total</b>	<b>12.765.017</b>	<b>100%</b>	<b>13.858.917</b>	<b>100%</b>

Détention après l'Offre(1)				
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de ddv	% de ddv
Voltalia Investissement	22.303.104	87,36%	23.341.723	87,67%
Salariés	-	-	-	-
Flottant	3.226.930	12,64%	3.282.211	12,33%
<b>Total</b>	<b>25.530.034</b>	<b>100%</b>	<b>26.623.934</b>	<b>100%</b>

(1) Hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Détention après l'Offre(1)				
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de ddv	% de ddv
Voltalia Investissement	22.303.104	75,23%	23.341.723	75,93%
Salariés	-	-	-	-
Flottant	7.343.647	24,77%	7.398.928	24,07%
<b>Total</b>	<b>29.646.751</b>	<b>100%</b>	<b>30.740.651</b>	<b>100%</b>

(1) Après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote en cas de limitation de l'offre à 76,57% du montant de l'augmentation de capital envisagée, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8,60 euros (voir la section 2.5 de la seconde partie du Prospectus) :

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

		Détenion avant l'Offre (après regroupement des actions)				Détenion après l'Offre			
		Nombre d'actions	% du capital	Nombre de ddv	% de ddv	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de ddv	% de ddv
		Actionnaires							
		11 837 988	92,738%	12 876 607	92,912%	21 411 750	94,9996%	22 450 369	94,997%
	Volitalia Investissement <sup>(3)</sup>								
	Salariés								
	Flottant	927 029	7,262%	982 310	7,088%	1 127 029	5,0004%	1 182 310	5,003%
	<b>Total</b>	<b>12 765 017</b>	<b>100%</b>	<b>13 858 917</b>	<b>100%</b>	<b>22 538 779</b>	<b>100%</b>	<b>23 632 679</b>	<b>100%</b>
<b>E.7</b>	<b>Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur</b>	Sans objet.							